



association.lacpourtous@gmail.com

NOS OBJECTIFS :

Sauvegarde et création du sentier littoral,
Accès libre et permanent au littoral,
Protection du littoral,



pour un sentier littoral de Chens-sur-Léman à Saint-Gingolph

«Le Lac Pour Tous» ou association pour la défense et la valorisation du littoral du lac Léman
10 quai de Rives 74200 Thonon-les-Bains mail : association.lacpourtous@gmail.com
Site: <http://lelacpourtous.fr> www.facebook.com/LeLacLemanPourTous

ADHESIONS ET RENOUVELLEMENTS :

Vous pouvez adhérer ou actualiser votre adhésion :

- en ligne par paiement sécurisé via « Helloasso »
- ou en flashant le QR code ci-contre
- ou par courrier au 10, quai de Rives – 74200 – THONON,
- ou auprès des membres du CA,



QR code pour accéder aux cartes sur le site du Lac Pour Tous

Léman : Charte du « Lac Pour Tous »

En signant cette charte, je soutiens les positions défendues par l'association :

- L'application de la loi sur la servitude de marchepied le long du rivage lémanique française doit progresser pour atteindre la continuité prévue depuis la loi sur l'eau de 2006 et les amendements de 2015.
- La défense de l'accès libre et permanent au littoral ainsi qu'aux domaines publics du littoral, doit être effective et indiquée.
- La baignade le long des propriétés publiques doit être autorisée partout où c'est possible.
- La protection du littoral, de sa biodiversité pour les zones officiellement répertoriées, de son paysage lacustre, de son patrimoine naturel, historique et culturel sont une priorité.
- Le soutien à toute intervention favorisant les déplacements doux et durables sur le littoral est une priorité.
- Le droit à usage de la servitude de marchepied va de pair avec le respect de la propriété privée et de la protection de l'environnement ; la pratique du marchepied doit se faire dans une relation équilibrée entre marcheurs et propriétaires.

En conséquence je m'engage par la présente charte à :

- ✓ Respecter la propriété privée en veillant à bien passer sur le passage de la servitude réglementaire selon l'aménagement choisi par le propriétaire et sans gêner plus à l'intérieur de la propriété.
- ✓ Réserver les arrêts ou pauses de marche sur les linéaires des propriétés publiques.
- ✓ Respecter les arrêtés municipaux des communes traversées et des dispositions légales en général.

QR code pour signer la charte de Lac Pour Tous sur charte.org



SIGNER ET FAITES SIGNER LA CHARTE DU « LAC POUR TOUS »

Pour une pratique respectueuse de la servitude de marchepied, plus de 1.000 personnes l'ont signée (avril 2021)

Vous pouvez signer tout de suite cette charte en flashant le QR code ci-contre

